

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2017)  
**Heft:** [1]: Numéro Thematique Aviation

**Artikel:** Les drones : Interview du colonel Adrian Fischer  
**Autor:** Pulfer, Mike / Jaquet, Yoann  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-781640>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

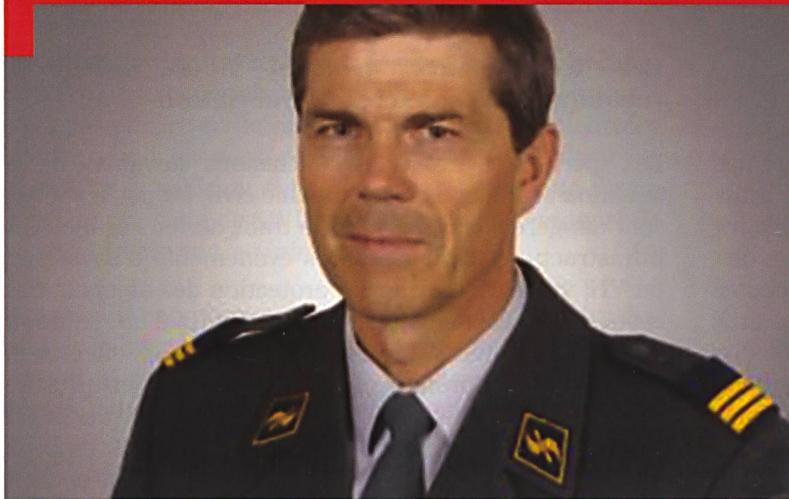
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'armée suisse dispose d'une longue expérience dans le domaine des drones, depuis le début des années 1990. Ceux-ci sont régulièrement engagés au profit des autorités civiles – notamment le corps des garde-frontières (Cgfr) et les polices cantonales.

Drones

## Les drones : Interview du colonel Adrian Fischer

**Entretien réalisé par le sdt Mike Pulfer et le sgt Yoann Jaquet**

Cellule communication, brigade blindée 1

**C**ontrôler un objet volant sans pilote est captivant. Le navigateur – ou précisément le pilote du drone – est alors installé dans le cockpit d'une station au sol, qui peut être situé jusqu'à 100 kilomètres du drone en question. Avec un vol de drone de reconnaissance, il ne s'agit pas seulement d'obtenir des renseignements en faveur de commandements militaires ou civils mais également de pouvoir informer en direct, par exemple sur la direction d'un véhicule ou sur ce qui se passe derrière telle forêt. Les drones de reconnaissance actuels sont vieillissants et leur remplacement est devenu inévitable.

Le colonel Adrian Fischer, du commandement drone 84 des Forces aériennes, est un expert en drones de reconnaissance. Il connaît le système ADS95 depuis son acquisition.

### Mon Colonel, depuis quand l'armée possède-t-elle des drones et où sont-ils utilisés ?

*Maîtriser l'espace aérien était un besoin de l'humanité, même avant le premier vol des frères Wright. Après de nombreux essais de toutes sortes, les drones de reconnaissance réutilisables ont été utilisés par les Etats-Unis durant la guerre du Vietnam. L'armée suisse en possède depuis la fin des années 1980. Depuis leur introduction, nous effectuons les prestations suivantes : vérification de renseignements, surveillance à vaste échelle de grands territoires, recherche, reconnaissance et poursuite de cibles, ainsi que mise à disposition d'images de situation. En parallèle, les drones assument des tâches accessoires de protection des infrastructures et de nos troupes. Les drones de reconnaissance ne sont pas armés.*

**Grâce au programme d'armement 2015, par exemple, les actes de violence dans des manifestations pourront être mieux surveillés. En quoi consiste le progrès technique entre l'ADS95 et l'ADS15 ?**

*En comparaison, le drone de reconnaissance ADS15 fait*

*moins de bruit et cause moins d'émissions polluantes que son prédécesseur. Il peut voler à une plus haute altitude et rester plus longtemps dans les airs grâce à une plus importante charge utile. En outre, l'ADS15 est utilisable par tous les temps et donc plus flexible. Il n'était par exemple presque pas possible de faire voler l'ADS95 à partir d'une pluviosité de deux millimètres, car le bloc d'entraînement risquait d'être fortement mis à mal. Du point de vue technique, les caméras vidéo et thermique ont été améliorées. Dorénavant, elles fournissent des images avec une bien meilleure résolution, de jour comme de nuit. De plus, l'ADS15 peut se passer d'un avion d'accompagnement.*

*En outre, l'ADS15 offre plus de place pour la charge utile. Dès lors, on doit trouver un compromis dans le rapport entre le carburant et le chargement. Chaque capteur supplémentaire à bord du drone signifie d'autant moins de carburant qui peut être embarqué, afin de ne pas dépasser le poids total de charge autorisé.*

**Cela semble passionnant de piloter un drone moderne. Si je suis intéressé, comme puis-je me former ? Existe-t-il un cours pour utiliser correctement un drone ou même une école de recrues dans ce domaine ?**

*Il n'existe pas d'école de recrues pour préparer les militaires à piloter un drone de reconnaissance. Nous proposons néanmoins une reconversion pour les officiers qui possèdent un brevet de pilote. Nous tentons de « voler » des officiers qualifiés pour les former comme pilote de drone ou opérateur charge utile. Les conditions d'admission sont relativement élevées et l'exigence minimale est le grade de lieutenant, ça le vaut ! Actuellement, nous employons au commandement drone environ une douzaine de pilotes professionnels et le double de miliciens.*

**Les drones de reconnaissance sont très appréciés, car ils mettent à disposition des informations**

**importantes. Qui peut profiter des drones de reconnaissance ? Qui s'intéresse le plus à une collaboration ?**

*Les militaires ne sont pas les seuls à être intéressés par les drones, il en va de même pour des organisations civiles, comme les états-majors de conduite cantonaux, les polices, les organes de sauvetage ou les gardes-frontière. Avant tout, nous travaillons étroitement avec ces derniers. Dans le domaine militaire, nous pouvons toujours être contactés, au cas où se tiendrait un exercice de troupe. Nous assistons les troupes par des simulations réalistes, comme avec des scénarios, dans le domaine des photos, vidéos ou relevés 3D. Avec des instructions appropriées, nous intervenons volontiers comme conseillers, si possible avec un délai préalable généreux. L'exercice exige une grande ambition et un meilleur camouflage, car nous sommes peu à peu surveillés. On doit avoir recours à notre contribution seulement lorsque l'on veut tirer une plus-value d'un exercice.*

**Outre des aspects techniques et de l'usage prévu, comment voyez-vous le développement des drones durant la prochaine décennie ?**

*Il est surprenant de constater les progrès que la technique est capable d'atteindre en si peu d'années. C'est également le cas pour le drone. Lorsqu'il fallait sept drones pour la couverture d'une orbite, trois seulement sont nécessaires aujourd'hui. Bien que les coûts par engin aient augmenté, on peut charger plus de technique et du*



L'ADS95 est catapulté à partir d'un véhicule de transport.

matériel de meilleure qualité. Il ne peut pas remplacer un avion de combat, car le drone de reconnaissance seul est trop vulnérable pour une reconnaissance tactique rapide dans l'espace aérien ennemi.

A. F.

Présentation du nouvel ADS15 dans une halle de la place d'armes de Thoune.

